

même dans nombre de cas, nous avons utilisé les services de la gendarmerie de l'Etat et nous avons dû solder ses frais.

M. SPROULE: Tous ces employés sont retenus d'un bout de l'année à l'autre n'est ce pas?

L'hon. M. FISHER: Oui.

M. SPROULE: Alors pourquoi faut-il que vous les payiez davantage quand ils font plus de besogne? Ne sont-ils pas oisifs une grande partie du temps?

L'hon. M. FISHER: Non, ils ne sont pas oisifs; mais, comme il s'agissait d'une besogne d'un caractère transitoire, au lieu d'ajouter au personnel permanent nous avons assigné à cette besogne des employés occupés ordinaires à d'autres soins. Nous n'avons pas négligé ces autres services, mais nous avons différé l'exécution de certains services afin de nous procurer l'aide requise pour cette besogne.

M. SPROULE: Mais tous les employés de ce bureau ne sont pas occupés du commencement de l'année à la fin, ils sont une grande partie du temps à ne rien faire?

L'hon. M. FISHER: Non.

M. SPROULE: Ils n'ont rien à faire.

L'hon. M. FISHER: Nos employés permanents sont occupés toute l'année.

M. SPROULE: Le ministre est bien libre de le dire, mais ce n'est pas ce que constatent ceux qui les connaissent.

L'hon. M. FISHER: Dans ce cas j'aimerais à en être averti.

M. SPROULE: Je ne vois pas comment ils s'y prendraient pour s'occuper constamment. Les chirurgiens vétérinaires ordinaires sur les divers points du pays sont exposés à ce que leurs services soient requis ici et là pour faire des épreuves à la tuberculine, ou, s'il éclate quelque épidémie, pour aller voir ce qui en est, mais ce sont là des faits qui se produisent exceptionnellement. Ces gens ne sont pas employés d'une manière suivie.

L'hon. M. FISHER: Nous nous appliquons à ne nommer que le nombre suffisant pour qu'ils soient occupés à peu près tout le temps.

M. SPROULE: Je crains fort qu'il ne s'en trouve un grand nombre qui ne sont pas occupés d'une manière très suivie.

L'hon. M. FISHER: Si l'honorable député voulait prendre la peine d'aller aux renseignements, il constaterait, je pense, qu'ils sont à peu près constamment occupés.

M. SPROULE: Les cas de rage ont été assez fréquents dans le pays de l'Ouest, d'où je viens, mais je ne sais pas que jamais un seul employé du département ait

été mis à contribution à l'occasion de l'épidémie. Il serait intéressant de savoir au juste ce qu'ils ont fait. Les journaux ont publié certains avis indiquant les mesures à prendre à l'égard de personnes qui avaient été mordues, ainsi qu'à l'égard des bêtes atteintes, mais je ne sais pas qu'aucun vétérinaire ait été appelé à rendre des services à ce sujet. Beaucoup de chiens dans cette partie du pays ont été atteints, et beaucoup de personnes ont été mordues, mais je n'ai jamais entendu dire qu'un vétérinaire eût été employé.

L'hon. M. FISHER: Il est possible que l'honorable député n'en ait jamais entendu parler, ce qui n'empêche que toutes les fois qu'un rapport était fait ou qu'une indication était fournie à l'égard d'un cas de rage, un employé était dépêché pour s'enquérir. S'il était constaté quelque infraction de la loi ou des règlements, une poursuite était aussitôt intentée. Nombre de chiens furent abattus et leurs dépouilles envoyés au laboratoire pour dissection, afin de s'assurer si c'était bien de la rage que l'animal était atteint. Nos employés durent s'occuper des poursuites contre les personnes accusées d'avoir violé les règlements. A maintes reprises, on s'est aperçu que les rapports étaient sans fondement, que les animaux en question souffraient d'autres maladies que la rage. Tout de même, nos employés avaient dû s'enquérir, se déplacer, donner de leur temps.

M. SPROULE: La rémunération de leurs services se trouvait déjà comprise dans leur traitement annuel.

L'hon. M. FISHER: Oui, mais leurs frais de voyage et autres ont formé un montant considérable.

M. SPROULE: A-t-il été fait un rapport pour chaque cas?

L'hon. M. FISHER: Oui.

M. SPROULE: Supposons qu'il soit signalé un cas de rage, quelles mesures prend-on pour protéger le public? Si nous savions combien il a été dépensé sur ces services, nous serions à même de nous rendre compte à la grosse si l'argent a été bien ou mal dépensé. Ces rapports doivent être accessibles en quelque endroit.

L'hon. M. FISHER: Si l'honorable député le désire, je pourrai faire dresser un état du nombre de cas dont il a été fait rapport au département.

M. SPROULE: J'aimerais à avoir des indications au sujet de certains cas particuliers afin de connaître les endroits où l'épidémie a sévi.

L'hon. M. FISHER: Je déposerai la liasse des rapports. Je puis dire que sur cette somme de \$50,000, à peu près \$25,000 ont été payés sous forme d'indemnité supplémentaire pour abatage d'animaux, dé-